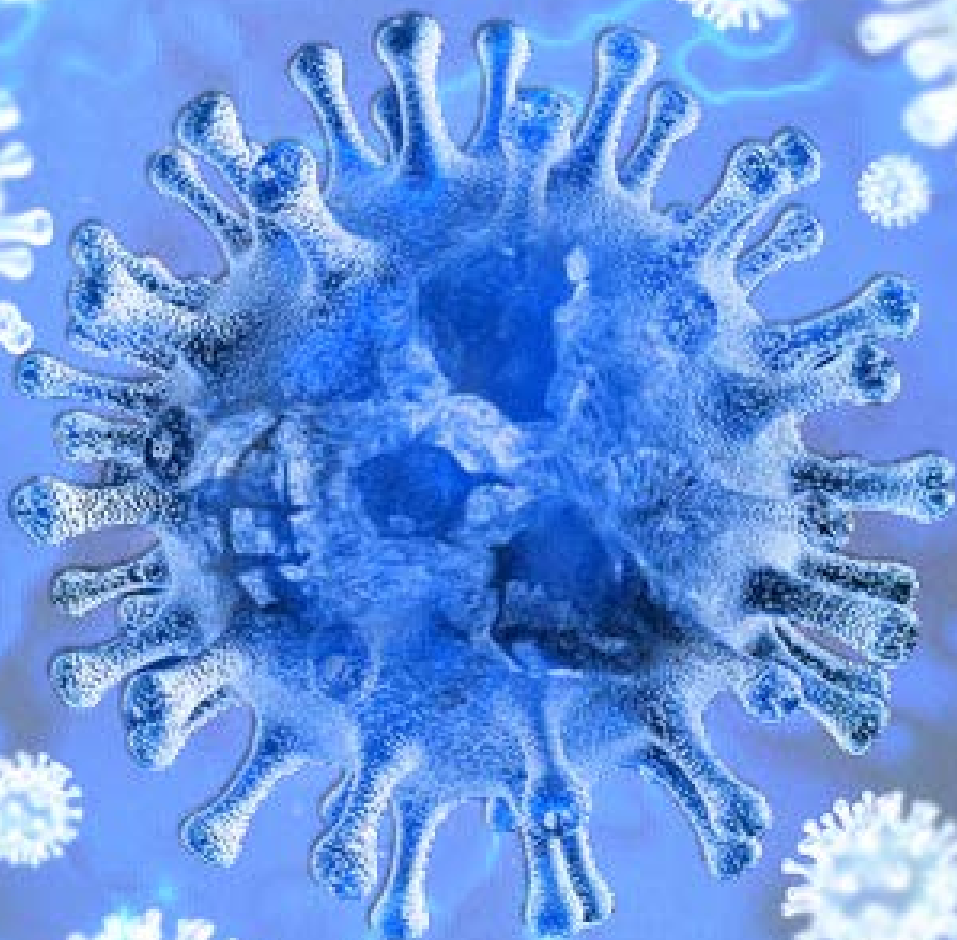


LA REVUE DES MANAGERS

pour les managers



**NOTRE AVENIR ÉCONOMIQUE
AUX MAINS DES SOIGNANTS**

L'AVENIR ÉCONOMIQUE SERAIT-IL ENTRE LES MAINS DES SOIGNANTS ?

L'arrêt – et la reprise – d'une grande partie de l'activité des entreprises dépend de l'évolution de la pandémie. Nous avons donc tous intérêt à contribuer à la lutte contre la propagation du virus. Mais que faire quand on ignore tout des mesures de santé à prendre ? Et quand on exerce dans un domaine bien loin du secteur sanitaire ?

Pour les entreprises qui poursuivent leur activité : informer les salariés et mettre à disposition du matériel de protection. Vous trouverez des informations dans les pages suivantes.

Ceux qui sont en arrêt d'activité sont monopolisés par des démarches qui doivent permettre la survie de l'entreprise : mise au chômage partiel, négociation de prêt, de report d'échéances, dossiers de demandes d'aide...

Le montant des aides ne sera probablement pas suffisant pour garantir la pérennité de tous les emplois ou de l'entreprise : beaucoup ont mis en place le télétravail, d'autres ont fait le pari d'adapter l'activité, de développer de nouveaux services ou produits.

La priorité encore aujourd'hui est d'éviter la propagation du virus et de contribuer à fournir le matériel qui manque aux professionnels de santé d'abord et à tous ceux qui travaillent pour que nous ne manquions de rien (caissiers de supermarché, facteurs, chauffeurs...). Et ce qui manque, ce sont des masques et des sur-blouses en extrême priorité.

La sortie du confinement à partir du 11 mai s'accompagnera vraisemblablement du maintien de mesures de précaution, dont le port du masque pour tout le monde dans l'espace public.

Déjà, partout en France, des entrepreneurs et des associations se mobilisent pour fournir le matériel indispensable aux soignants. Et pour s'équiper en masques afin de pouvoir maintenir un minimum d'activité sans risque.

Le pays est à l'arrêt. Paralysé par un nouveau virus, le COVID-19 qui se propage à grande vitesse et provoque des détresses respiratoires chez les plus fragiles.

Pour l'heure, la seule mesure efficace pour éviter l'hécatombe est le confinement, au risque des entreprises qui se trouvent contraintes de cesser toute activité.

Seule issue pour que l'économie ne s'effondre pas : reprendre le travail. Mais cela dépend de la maîtrise et de la régression de la pandémie : en fait, l'avenir économique dépend de la capacité de notre pays à gérer la crise sanitaire. Et comme il n'y a ni masques, ni gants, et encore moins de traitement pour tous, nous ne pouvons qu'aider les soignants en restant chez nous pour éviter de propager le virus.

Toutes les entreprises à l'arrêt ?

Certes non. En plus des établissements de soins, un bon nombre d'entreprises continue pour assurer la production et l'approvisionnement en produits de première nécessité. Dans ces entreprises, des femmes et des hommes prennent des risques tous les jours pour que la population ne manque de rien.

Quels risques ? Quelles sont les obligations des chefs d'entreprise ? Quelles mesures de protection peuvent-ils ou doivent-ils mettre en œuvre ?

C'est le sujet de ce premier numéro de *La revue des managers pour les managers* : faire le point sur les mesures de protection et proposer quelques fiches outils à partager.

QUELLES MESURES PRENDRE POUR PROTÉGER LA SANTÉ DES SALARIÉS FACE AU VIRUS?

La crise que nous traversons est sans précédent et les obligations auxquelles sont soumises les entreprises sont absolument irréalisables dans la mesure où les instances de l'état et de Santé Publique sont défaillantes. C'est d'ailleurs la raison qui a amené le gouvernement à imposer le confinement.

Pour les entreprises qui ont l'autorisation de poursuivre leur activité, arrêter le travail pour ne pas risquer de contrevenir aux obligations de protection des salariés – avec les moyens que nous devrions mettre en place au regard des moyens existants au XXI^e siècle – conduirait à un crash monumental.

Il nous reste donc à aller chercher l'information fiable en dehors des circuits officiels (mode de contamination, moyens de protection...) et à œuvrer localement, main dans la main avec les professionnels de santé pour trouver des solutions afin qu'ils puissent prendre en charge correctement les malades et que nous puissions continuer à travailler.

Informez les salariés pour que chacun puisse prendre des décisions adaptées et faire les gestes appropriés.¹



¹ Ministère du travail, quelles mesures l'employeur doit-il prendre pour protéger la santé de ses salariés face au virus ? 02/04/20 - https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_obligations_employeur.pdf

Légalement, l'employeur est responsable de la sécurité et de la santé des salariés au travail. Oui, quand les risques sont liés au travail dans des conditions habituelles d'exercice, mais en cas de pandémie, qu'en est-il ? Exactement la même chose.

Indisponibilité des moyens de protection (masques, gants, solution hydro alcoolique) et informations contradictoires sur l'intérêt de ces dispositifs ont retardé la mise en place de mesures efficaces pour résister au coronavirus.

Il est acquis aujourd'hui que les meilleurs moyens de protection sont le masque, le lavage fréquent des mains et la désinfection des surfaces et des objets que nous manipulons.

Se procurer masques et gel hydroalcoolique reste encore difficile mais de nombreuses associations se mobilisent pour fournir des masques aux soignants et aux professionnels en première ligne (commerçants, forces de l'ordre, postiers, livreurs...). La presse locale se fait le relais de ces initiatives ce qui permet aux entrepreneurs de les repérer et de les solliciter.

Plus d'informations sur la gestion des stocks de produits de santé.²

Maintenant que nous en savons un peu plus, que la panique cède à la réorganisation et que l'entraide nous révèle les uns aux autres, nous allons pouvoir mettre en place des mesures et des coopérations qui survivront sans doute au virus.

² Site Santé Publique, Gestion des stocks stratégiques de produits de santé, 06/07/19 - <https://www.santepubliquefrance.fr/a-propos/nos-principes-fondateurs/etablissement-pharmaceutique/gestion-des-stocks-strategiques-de-produits-de-sante>

La pandémie de coronavirus qui frappe la planète entière et nous rappelle notre vulnérabilité est en train de bousculer notre quotidien.

Indépendamment des conséquences économiques et sociales qui risquent d'être désastreuses, cette épidémie mondiale nous rappelle, et c'est sans doute le bénéfice secondaire le plus positif qui soit, que nous sommes dépendants les uns des autres et que **prendre soin de soi est une façon de prendre soin des autres**.

Reste à définir ce que l'on entend par prendre soin de soi. Pour cela, privilégier l'intérêt collectif qui est aussi le nôtre, individuellement, donne le sentiment du devoir accompli et renforce le sentiment d'appartenance à une communauté. C'est une façon de nourrir le besoin de reconnaissance et l'estime de soi.

Éviter d'être contaminé pour ne pas transmettre le virus, c'est bien. Le faire en agissant de façon à préserver aussi notre intégrité morale, c'est mieux.

La peur d'être touché par ce virus a provoqué une ruée vers les masques, les gants, les flacons de solutions hydro alcoolique. Des vols ont été commis dans les établissements de soins, démunissant ceux qui en ont le plus besoin.

Des professionnels (notamment dans le transport et à la poste) ont fait valoir leur droit de retrait sans évaluation raisonnée des risques réels, des mesures de protection possibles et des conséquences de leur retrait. À leur décharge, les informations sont floues, souvent contradictoires. La peur s'est vite installée provoquant des réactions de survie. Disproportionnées mais humaines.

Le port de masque est la protection la plus efficace et concerne tout le monde.



QUELQUES RAPPELS

Le principal mode de transmission de la maladie Covid-19 se fait par l'intermédiaire des gouttelettes (dites gouttelettes de Flügge ou Pflüge) émises lors de la toux, d'un éternuement ou d'une discussion à moins d'un mètre d'un sujet infecté, et projetées sur des surfaces que nous allons toucher ensuite, transportant ainsi le virus.

SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

Le port de masque pour éviter que des gouttelettes de salive contaminées ne soient projetées sur les personnes proches (moins d'un mètre) ou sur les surfaces environnantes est le principal moyen de se protéger et de protéger les autres. C'est aussi par l'intermédiaire de ces surfaces contaminées que l'on touche que le virus circule.

Le lavage très fréquent des mains : le contact avec toutes sortes de surfaces pouvant être contaminées est inévitable. Le port de gants n'est pas une mesure efficace à 100% car le porteur peut se sentir protégé et avoir des gestes inappropriés : faire ses courses avec des gants et se frotter le visage, repousser ses cheveux, réajuster ses lunettes sans les enlever revient à agir comme si nous n'avions pas de protection. L'utilisation de solution hydro alcoolique permet de se désinfecter entre chaque lavage de mains. Y compris sur les gants. **Fiche pratique** Vous pouvez également utiliser **ce site** pour présenter le lavage de mains réglementaire sur la chanson de votre choix ou sensibiliser vos employés avec **cette vidéo** (lavage des mains avec de la peinture).

Le nettoyage des surfaces : il est préconisé de procéder à un nettoyage plus fréquent que le nettoyage habituel des locaux pour toutes les surfaces en contact avec les mains (rampes d'escalier, poignées de portes, boutons d'ascenseurs...). Dans les bureaux partagés, des lingettes ménagères ou des produits compatibles avec les surfaces nettoyées peuvent être mis à disposition des utilisateurs pour le nettoyage des claviers, souris, téléphones, terminal... Il est également indispensable d'assurer un ramassage régulier des poubelles.

FICHE PRATIQUE SUR LES MESURES DE SÉCURITÉ – À IMPRIMER

FAIRE LIEN ET PARTAGER L'EXPÉRIENCE POUR UNE SORTIE DE CRISE RAPIDE

La première étape va être de trouver les moyens de protection, indispensables pour la poursuite de nos activités autant que pour les soins. Coopérer avec les soignants est un acte responsable qui profite à tous. Des initiatives sont lancées : des entreprises donnent du tissu, des couturiers bénévoles fabriquent des masques et des sur-blouses, des pharmaciens mobilisent toutes les ressources imaginables pour produire du gel hydro alcoolique... Internet regorge de témoignages.

Quelques initiatives :

- En nouvelle aquitaine, un équipementier automobile lance *une fabrication de masques en tissu*.
- Un fabricant de puces électroniques adapte ses unités de productions pour *fournir des flacons de solution hydroalcoolique*.
- Sur Arles, des coutières bénévoles produisent des surblouses pour les soignants grâce aux dons de tissus par Soleiada.

La deuxième étape va être de relancer l'économie des entreprises. Des mesures sont prises pour reporter les échéances des charges sociales et des taxes, des crédits sont accordés facilement... mais tôt ou tard, il faudra payer. Et pour beaucoup, il va falloir innover, faire preuve d'imagination pour relancer l'activité.

De nouvelles façons de travailler auront été prises durant le confinement, elles seront peut-être déterminantes dans les orientations et les choix ultérieurs de celles et ceux qui privilégieront une nouvelle qualité de vie ou voudront travailler ou produire en harmonie avec la planète. **Le télétravail et la réorganisation managériale qui en découle sera le sujet de la revue N°2.**

Cette période de confinement peut être pour un certain nombre d'entreprise l'occasion de proposer des actions de formation aux salariés. **La revue N°3 explorera l'offre et les conditions de formation continue en distanciel.**

TÉMOIGNAGE DE NICOLAS MANUEL, gérant de la société IRRIFORE à Chateaurenard.



<https://youtu.be/4v2il6fZ0ck>

Kit de prévention sur chaque poste de travail

- Masque, même de fabrication artisanale
- Solution hydro alcoolique
- Lingettes pour nettoyer les surfaces (claviers, téléphone, plan de travail...)

Et dans les vestiaires et sanitaires :

- Savon
- Essuie-mains jetables
- Javel.

LA REVUE DES MANAGERS

pour les managers

La revue des managers pour les managers est proposée par CSF Management-Formation et les éditions l'Art-Dit. Elle est gratuite tant que dure cette crise et uniquement numérique. Vous pouvez la faire suivre à vos collègues et relations professionnelles.

Ce premier numéro tente de répondre à des questions urgentes. Nous vous proposons de nous adresser vos suggestions d'articles, de témoignages pour les numéros suivants.

La revue sera à terme, réellement, la revue des managers pour les managers : elle proposera des articles de fond, réflexion et témoignages pour créer du lien entre les chefs d'entreprises, tous secteurs confondus.

Nous contacter pour proposer un article ou témoigner :
contact@editions-lart-dit.fr
Catherine Strumeyer au 04 90 52 00 58 / 06 24 51 32 05